

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-323

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
		N° 2026-323

Actions de solidarité internationale - Années 2026-2027 - Lancement d'un appel à projets dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables - Décision - Autorisation

Monsieur Pierre De Gaétan N JIKAM présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Contexte :

Depuis 20 ans, plusieurs possibilités de financements sectoriels d'actions de solidarité internationale ont vu le jour du fait du législateur permettant aux collectivités territoriales et établissements publics français de financer des projets de coopération décentralisée ou d'aides d'urgence. En matière d'accès aux mobilités urbaines durables, la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités, a ouvert cette voie, dispositif activé sur le plan juridique et budgétaire par Bordeaux Métropole depuis 2023. Bordeaux Métropole a voté une délibération-cadre le 30 juin 2023 (cf. délibération 2023-346), fixant l'objectif d'élargir son soutien de l'accès à l'eau et l'assainissement à d'autres services essentiels. A ce titre, il est proposé de soutenir financièrement des actions de solidarité internationale portées par des acteurs associatifs via le lancement d'un nouvel appel à projets dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables.

2. Calendriers prévisionnels :

- 29 juin 2026 : lancement de l'appel à projets sur le site internet de Bordeaux Métropole,
- 30 juin 2026 : webinaire d'information à destination des structures candidates,
- 14 août 2026 à 12 heures (midi) : date limite pour la réception des dossiers de candidatures complets (par voie électronique uniquement),
- semaine du 28 septembre 2026 : comité technique (co-instruction des dossiers entre la direction des relations internationales et la direction générale des mobilités),
- semaine du 5 octobre 2026 : Jury avec les Vice-présidents référents sur les questions des relations internationales et des mobilités,
- décembre 2026 : délibération proposant la liste des lauréats en Conseil Métropolitain,
- après délibération du conseil métropolitain : notification aux porteurs de projets après délibération du Conseil métropolitain, envoi des courriers de décisions à l'ensemble des candidats et des conventions aux structures lauréates pour signature,
- à réception des conventions signées : versement des premières tranches de financement, au plus tard à la fin du 1er trimestre 2027.

3. Principaux critères d'éligibilité de l'appel à projets :

Les porteurs de projets éligibles devront être domiciliés en France métropolitaine et mettre en œuvre des projets avec des partenaires locaux dans les pays ou zones géographiques répondant à au moins l'un des critères suivants :

- éligibles à l'Aide Publique au Développement (APD) listés par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE,
- faisant l'objet d'accords de coopération avec Bordeaux Métropole et ses villes membres (les projets se déroulant sur ces zones seront priorités).

Le règlement est détaillé en pièce jointe de cette délibération.

4. Affectation d'un reliquat éventuel :

Dans l'éventualité d'une non-affectation de la totalité de l'enveloppe à des porteurs de projets, Bordeaux Métropole dédiera l'éventuel reliquat au financement d'actions dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables sur ses zones de coopération par un ou plusieurs projets de gré-à-gré.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permettant la mobilisation d'un pourcent du budget principal des collectivités territoriales à des actions de solidarité internationale,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1115-1 et suivants,

VU la délibération n°2023-346 du 30 juin 2023 relative au cadre d'intervention des financements solidaires,

VU la loi du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT les enjeux que représentent :

- l'intérêt de Bordeaux Métropole à participer de façon significative à l'atteinte des objectifs du développement durable grâce au dispositif de financements solidaires « Fonds Mobilités »,
- le financement et l'accompagnement des actions de solidarité internationale et des actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables,

DECIDE

Article 1 : conformément aux propositions formulées ci-dessus, de valider le lancement de cet appel à projets pour les années 2026-2027 dans le domaine de l'accès aux mobilités urbaines durables, pour un montant total de 125 000 €,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes aux « mobilités » sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours - chapitre 65 – article 65748 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur BOURLIEUX

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------